

11) Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom inscrit dans mon Cœur, et il n'en sera jamais effacé.

12) Je te promets, dans l'excès de la miséricorde de mon Cœur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront les premiers vendredis, neuf mois de suite, la grâce de la pénitence finale, qu'ils ne mourront point dans ma disgrâce, ni sans recevoir leurs sacrements, et qu'il se rendra leur asile assuré à cette dernière heure.

Q.—N'y a-t-il pas une promesse spéciale pour les communautés ?

R.—Oui ; " Il m'a promis, dit la bienheureuse, qu'il répandra la suave onction de son ardente charité sur toutes les communautés qui l'honoreront et se mettront sous sa spéciale protection ; qu'il en détournera tous les coups de la divine justice pour les remettre en grâce lorsqu'elles en seront déchues."

CHAPITRE QUATRIÈME.

LA LIGUE DU SACRÉ-CŒUR ET LE SALUT DES ÂMES

LE PREMIER DEGRÉ (*suite.*)

Q.—Vous avez dit que le but de la Ligue était de travailler, en union avec le Cœur de Jésus, au salut des âmes : est-ce une chose bien agréable au Cœur de Jésus ?

R.—Oui ; c'est ce qui lui fait le plus de plaisir.

Q.—Comment cela ?

R.—C'est parce que l'on ne peut faire plus de plaisir à un père ou à une mère qu'en sauvant ses enfants d'un malheur effroyable.